Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 44 (1964)
Heft: 4: La sous-traitance et la main-d'œuvre étrangère

Artikel: Le service de sous-traitance de la région lyonnaise
Autor: Claret, R.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-886951

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le service de sous-traitance de la région lyonnaise

R. CLARET
Responsable du Service de sous-traitance
de l'Union de la Métallurgie du Rhône

Soucieux d'améliorer les relations commerciales et la connaissance mutuelle des entreprises du travail des métaux, les Chambres Syndicales de la Métallurgie de Lyon ainsi que le Comité Régional de Productivité organisaient en 1960 des échanges de vues entre chefs des services achats de très importantes entreprises et industriels sous-traitants. De ces rencontres naquit dans les mois suivants le SERVICE de SOUS-TRAITANCE de l'UNION de la MÉTALLURGIE du RHONE, auquel participent à l'heure actuelle, de façon plus ou moins étroite, plusieurs centaines d'entreprises de la région lyonnaise, appartenant surtout aux secteurs de la mécanique et du travail des métaux.

Nous nous sommes, dès l'origine, assignés les buts suivants :

— assurer la diffusion des offres de travaux et des disponibilités en outillages pour améliorer au maximum l'activité des sous-traitants et aider les maîtres d'œuvre à résoudre leurs problèmes de sous-traitance ;

— être un lien permanent entre sous-traitants et donneurs d'ouvrages, dans l'intérêt des uns et des autres ;

— représenter de façon groupée les possibilités de nos industriels, lors de travaux importants à exécuter sur le plan local, ou national (grosses installations publiques ou industrielles).

Quelques précisions sur l'industrie lyonnaise permettront de mieux situer notre action ; les industries du travail des métaux dans la région lyonnaise, soit LYON et sa grande banlieue, comptent quelque 90.000 salariés et 1.200 entreprises, dont près de 300 sont de petites entreprises de moins de 5 salariés.

Les activités de ces entreprises sont extrêmement variées. Schématiquement, on peut dire qu'elles se divisent ainsi :

— près de 20.000 salariés dans la construction automobile et leurs accessoires ;

— près de 20.000 salariés dans la construction électrique ;

— près de 20.000 salariés dans la fabrication de biens de consommation durables variés ;

— près de 30.000 salariés dans les biens d'équipement, principalement machines de travaux publics, machines pour industries diverses, machines-outils, chaudronnerie, fonderie, compresseurs, pompes, mécanique générale, etc.

Nous nous trouvons là en présence d'une région où les activités sont relativement bien équilibrées et diversifiées.

Il faut aussi signaler que la chimie et la soierie, qui sont en importance les 2e et 3e industries lyonnaises, font travailler beaucoup d'entreprises de la métallurgie. La chimie emploie les chaudronniers, les fabricants de pompes, etc., et la soierie a permis une spécialisation très approfondie dans le matériel textile en général, matériel de teinture, d'apprêt et de fabrication des fibres et des tissus naturels, synthétiques et artificiels. Beaucoup de nos entreprises sont exportatrices, la moyenne des exportations directes atteignant 12 % du chiffre d'affaires.

La structure de nos industries des métaux est diversifiée également dans la taille des entreprises puisque 15 ont plus de 1.000 salariés, 150 ont de 100 à 1.000 salariés, le reste, soit près de 700 entreprises industrielles, a moins de 100 salariés et à cela s'ajoutent 300 entreprises artisanales.

Le Service de sous-traitance de l'Union de la Métallurgie du Rhône est en mesure d'établir des contacts avec la quasi-totalité de ces entreprises, représentant pratiquement 95 % des effectifs de l'ensemble de ces professions.

Nous avons pu ainsi recenser dans plus de 200 entreprises sous-traitantes un matériel et un potentiel de travail très variés, allant de la grosse chaudronnerie à la petite mécanique de précision, en passant par la tuyauterie, le génie chimique, la fabrication de machines spéciales, la fonderie, l'outillage de précision, etc.

Dans la pratique, les renseignements collectés auprès des sous-traitants sont rassemblés sous code dans des fichiers analytiques par entreprise et par genre de matériels, ainsi que

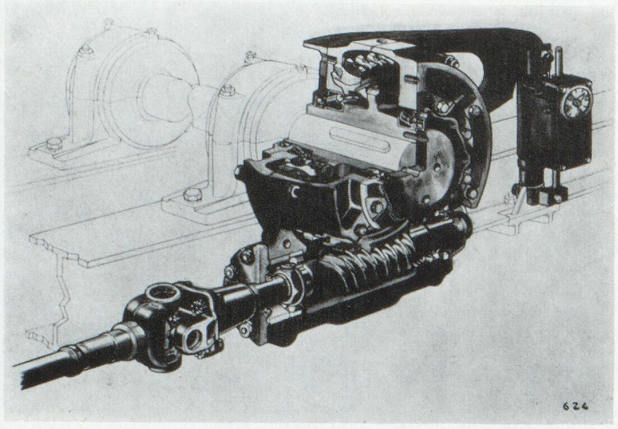

(Photo Société des engrenages DURAND)

par spécialité. Environ 6.000 machines-outils sont individualisées, sans compter les moyens annexes de production, de contrôle, manutention, services annexes. Cette documentation est complétée par des visites systématiques chez les sous-traitants.

Dans la majorité des cas, nos interventions se déroulent par téléphone, souvent aussi par lettres et quelquefois par visites directes en nos bureaux ou chez le répartiteur.

Certaines interventions sont très simples : exemple : on nous demande qui possède un tour vertical de 2 mètres de diamètre pour usiner 3 carters, avec telle précision, dès que possible ? Dans ce cas, la réponse est fournie en quelques minutes. Après consultation du fichier, supposons que 4 entreprises se révèlent possibles. Elles sont contactées et celles qui ont des heures disponibles sont immédiatement indiquées aux donneurs d'ouvrage.

D'autres interventions sont plus complexes : exemple : nous recevons une série de plans pour exécution d'une machine spéciale pour le triage de grenaille. Nous devons examiner les plans et évaluer la technicité requise, la précision demandée, avant de soumettre les plans aux adhérents pouvant entreprendre le travail. Une entreprise trop orientée vers la mécanique fine ne sera pas intéressée, ou bien, elle ne pourra établir des prix acceptables tandis qu'une entreprise insuffisamment polyvalente devra décliner l'offre.

Autre intervention : un industriel désire céder une fabrication complète de petits appareils chaudronnés à un collègue, se réservant la commercialisation des produits. Nous menons une enquête discrète afin de détecter les entreprises qui pourraient s'intéresser à ce travail. Après quelques jours ou quelques semaines, nous présentons au demandeur une liste réduite à 4 ou 5 noms de sous-traitants sérieusement intéressés par cette proposition.

Autre intervention encore : fourniture de 30.000 bâtis de petites machines comportant fonderie et usinage. Nous nous mettons en rapport avec des fondeurs et avec des entreprises de mécanique, pour tâcher de résoudre le problème. Le fondeur, qui en principe accepte ce travail, est alors mis en contact avec les usineurs possibles, afin de déterminer les meilleures façons d'aborder le problème. Fondeurs et usineurs d'ailleurs sont tous mis en rapport avec le répartiteur.

Autre intervention : bobinage de petits moteurs spéciaux. Aucun de nos adhérents n'est intéressé. Nous nous adressons au Syndicat des Artisans qui immédiatement fournit quelques adresses.

Autre intervention : une entreprise d'importance nationale nous consulte pour connaître les possibilités de notre région en sous-traitance pour des travaux de serrurerie industrielle, construction mécano-soudée à sous-traiter sur place, pendant trois à quatre ans. Une liste est envoyée, comportant tous nos adhérents répondant aux critères fixés, notamment en ce qui concerne le nombre des salariés et le tonnage produit.

En principe, nous ne nous considérons pas responsables de la qualité, ni des délais. Le Service de sous-traitance de l'Union de la Métallurgie du Rhône n'a pas de personnalité juridique et n'est pas habilité à réaliser des opérations commerciales. C'est un département des Chambres Syndicales Professionnelles qui sont des associations sans but lucratif. Cela n'empêche pas que les entreprises de notre organisme sont déjà sélectionnées et représentent toutes un certain niveau de viabilité. Nous déclinons par contre toute responsabilité pour les incidents qui peuvent survenir entre deux entreprises que nous avons mises en présence. Cela est nécessaire pour ne pas alourdir le fonctionnement de notre organisme. D'autre part, nous nous interdisons de vouloir tout résoudre, nous devons nous limiter au point de vue technique et ne pas faire office de bureau d'étude, ni de bureau de prospection. Nous ne devons à aucun prix nous substituer aux entreprises.

Cette action ne peut, d'autre part, se concevoir, qu'en observant la plus stricte neutralité, afin de respecter de façon absolue la libre concurrence. C'est ainsi que nous n'intervenons jamais en matière de prix et que toutes les entreprises sous-traitantes qui nous ont signalé leur potentiel de travail sont automatiquement indiquées aux donneurs d'ordre, dans le cadre des travaux proposés et pour autant qu'elles soient en mesure de répondre aux conditions de délais et d'exécution.

Afin d'améliorer notre documentation, nous réalisons des tableaux de charges tous les trois ou quatre mois à l'aide de sondages systématiques. Un résumé de ces enquêtes est diffusé largement dans l'industrie, en conservant l'anonymat des entreprises. Cette initiative offre un grand intérêt, mais présente des difficultés en raison de l'impossibilité de connaître plusieurs semaines à l'avance le planning exact dans la plupart des entreprises. Nous pensons cependant poursuivre la réalisation de ces tableaux de charges, car ils constituent une réalisation en faveur des sous-traitants et permettent de diffuser de façon plus large leurs possibilités. C'est en réalité la seule forme de prospection que nous puissions envisager en faveur des sous-traitants, tandis que les répartiteurs, eux, peuvent bénéficier de notre Service de sous-traitance chaque fois qu'ils en éprouvent le besoin.

La sous-traitance est en général un phénomène industriel extrêmement complexe dont les caractéristiques varient à l'infini suivant les branches d'activité et la dimension des entreprises. C'est pourquoi notre expérience dans la région lyonnaise n'est pas susceptible d'être appliquée n'importe où sur le même modèle. La progression régulière de notre activité depuis quatre ans nous a cependant apporté la conviction de l'intérêt de notre formule, aussi bien pour les donneurs d'ouvrage que pour les sous-traitants, et pour la vie économique régionale dans son ensemble.

R. C.